



*Paris, le 11/06/2019.*

L'Union nationale des étudiants de France (Unef) et sa Fédération nationale des étudiants-chercheurs (Fenec) partagent avec la Confédération des jeunes chercheurs (CJC) le même constat que la composition actuelle du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) ne permet pas une représentation adéquate des doctorant·e·s.

De part leur double statut d'usager·e du service public d'enseignement supérieur, préparant le diplôme de doctorat, et de chercheur ou chercheuse en début de carrière, elles et ils ne peuvent être assimilé·e·s aux étudiant·e·s en premier et deuxième cycles, et méritent une représentation propre.

L'Unef et la Fenec comme la CJC demandent donc la création par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour la prochaine élection des représentant·e·s usager·e·s au Cneser, d'un collège spécifique aux doctorant·e·s. Le collège des étudiant·e·s serait en conséquence délimité aux premier et deuxième cycles. Ce nouveau collège doctorant·e·s devrait comprendre deux sièges, et sa création ne devrait pas donner lieu à une réduction de la représentation étudiante au sein du conseil.